



La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
 L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence technique des laboratoires pour les seules analyses couvertes par l'accréditation.
 Seuls les essais identifiés par le sigle (c) sont effectués sous le couvert de l'accréditation.
 Le rapport d'analyse ne concerne que le(s) produit(s) soumis à analyse
 Les incertitudes de mesure sont tenues à votre disposition au laboratoire

COMMUNE D HERMANVILLE SUR MER

MAIRIE

14880 HERMANVILLE S/MER

MADAME BEAUDOU

PISCINE PROMENADE H.SPRIET

14880 HERMANVILLE SUR MER

N° échantillon.....: E.2012.5740-1-1
 Date de prélèvement.....: 26/04/2012 à 11:10 par AGENT DU LABORATOIRE S. POREE
 Date de dépôt.....: 26/04/2012 Date de début d'analyse : 26/04/2012
 PSV.....: 3368 Installation.....: BASSIN ECOLE NAT
 Commune.....: HERMANVILLE SUR MER Traitement.....: CHLORE
 Localisation exacte.....: MILIEU
 Motif du prélèvement.....: CS Type de visite.....: AUPI
 Type d'eau.....: PI Type d'analyse.....: 14PIS
 N° prélèvement DDASS (iplv).....: N° analyse DDASS (ianl) ... :
 Commentaire(s) préleveur.....:

Piscine désinfectée au chlore (14)

Analyses		Résultats		Normes (article D1332-2 CSP)
pH sur place	NF T 90-008 (c)	7.05	unité pH	entre 6,9 et 7,7
Température de l'eau sur place (mesure pH)	méthode interne (c)	32.8	°C	-
Transparence	observation	0		bonne (0 : bonne - 1 : mauvaise)
Chlore libre sur place	NF EN ISO 7393-2 (c)	0.75	mg/l Cl2	-
Chlore libre actif	calcul	0.54	mg/l Cl2	entre 0,4 et 1,4 mg/l
Chlore combiné	calcul	0.61	mg/l Cl2	maximum 0,6 mg/l
Chlore total sur place	NF EN ISO 7393-2 (c)	1.36	mg/l Cl2	maximum 0,6 mg/l en plus du chlore libre
Matières organiques alcalines	manganimétrie	1.1	mg/l O2	maximum 4 mg/l en plus de l'eau brute
Bactéries aérobies à 36°C en 44h	NF EN ISO 6222 (c)	3	n/ml	< 100 par ml
Bactéries coliformes membrane	NF EN ISO 9308-1 (c)	< 1	n/100ml	<10 pour 100ml
Escherichia coli membrane	NF EN ISO 9308-1 (c)	< 1	n/100ml	absence dans 100ml
Staphylocoques pathogènes	XP T 90-412 (c)	< 1	n/100ml	absence dans 100ml pour 90% des échant.

Interprétation (l'interprétation est couverte par l'accréditation du laboratoire lorsque tous les paramètres du rapport sont accrédités. Elle ne tient pas compte de l'incertitude associée au résultat) :

Chlore combiné supérieur à la norme qui est de 0,6 mg/l

Le Responsable Technique - Saint-Contest le : 02/05/2012

La signature d'une personne par service concerné atteste de la validité du rapport d'analyse

Valérie KIENTZ BOUCHART Virginie DIEULEVEUX Maryline HOUSSIN Jean-Paul MALAS Dominique PERU Sophie RAVELEAU

RAPPORT D'ANALYSE N° : **E.2012.5740-1**